

INFO - RPA

Volume 6 — 22 février 2023

9 h

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LA MÉDICATION – ÉPIPEN ET COMPÉTENCE 7 – VOLET EMPLOYÉ

ÉPIPEN au commun

Nous vous rappelons que l'exploitant **ne peut fournir**, de quelque manière que ce soit et même à titre gratuit, un médicament à un résident. Après vérification auprès des instances ministérielles, nous confirmons par la présente qu'il n'est pas permis de posséder un « ÉPIPEN » au commun et que cette situation ferait l'objet d'une non-conformité advenant une inspection. **Tous les médicaments destinés aux résidents doivent être prescrits et identifiés adéquatement.**

Compétence 7

❖ Qu'est-ce qu'est la compétence 7 ?

Il s'agit d'une attestation remise à un(e) préposé(e) pour lui permettre d'effectuer une activité réservée aux infirmières et aux infirmières auxiliaires, soit l'administration d'une médication ou l'exécution d'un soin invasif à un (e) résident(e)

❖ Qui remet la preuve de formation de la compétence 7 ?

Le ou le préposé(e) reçoit l'attestation théorique de la compétence (via la commission scolaire ou par le CIUSSS) alors que c'est sous la supervision et l'autorisation d'une ou d'un infirmier(e) du soutien à domicile du CLSC que l'attestation pratique pourra être complétée. Chaque mode d'administration doit être évalué.

Suite à des modifications de la Règle de soins nationale de 2022, l'attestation pratique est valide même si l'employé change de milieu de travail.

Registre de suivi de formation/supervision : activités confiées aux aides-soignants (administration de médicaments et soins invasifs d'assistance aux AVQ)

Nom de l'aide-soignant : _____					
Consignes : À remplir par l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire					
Note : préciser les activités de soins enseignées en commission scolaire (CS) et le cas échéant, remplir les sections suivantes : ☐ Formation ☐ Supervision ☐ Autorisation					
Activité	Date (aaaa/mm/jj)	Initiales (inf. ou inf. aux.)	Activité	Date (aaaa/mm/jj)	Initiales (inf. ou inf. aux.)
F → Formation S → Supervision A → Autorisation					
Administration des médicaments					
1. Voie orale ☐ Formation donnée en CS	F S A		2. Voie auriculaire ☐ Formation donnée en CS	F S A	
3. Voie topique ☐ Formation donnée en CS	F S A		4. Voie rectale ☐ Formation donnée en CS	F S A	

Nous souhaitons vous rappeler que les preuves confirmant de la compétence de l'employé lui appartiennent. Nous vous demandons de demeurer vigilant, afin de permettre aux employés lors d'un départ de votre résidence d'avoir accès aux documents confirmant l'actualisation de cette compétence.

Sachez que l'équipe de certification RPA-RHD est disponible pour vous aider et vous soutenir dans vos démarches.
Vous ne savez pas qui est votre répondant, contactez-nous au 418-545-4980 poste 427